

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2022

**Présents :** F. DUPUIS - A. BOIGELOT – B. DUPARCQ - L-P. SECCI - N. ZIANE - P. CALLOT - N. LADEVEZ -  
- P. WALCZAK – N. PRZYBYLA - R. WYZGOLIK - V. BERNARD - B. LEBACQ - M. LICTEVOUT - N. BOUCHKIR –  
M-T. FLANQUART - F. GAZET – Y. BERNARD - F. VIAL - C. POT CHABIERSKI - J-P DUMAISNIL - J. GELDOF

**Représentés** (au sens de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

Sept procurations sont présentées : A. CAPPE représentée par B. DUPARCQ  
D. DEDOURGES représentée par A. BOIGELOT  
F GREBEAU représenté par N. LADEVEZ  
S. IDRI représenté par P. CALLOT  
F. CAPLIEZ représentée par F. DUPUIS  
A. DIEVART représentée par N. ZIANE  
C. VAN HEUE représenté par F. VIAL

**Un Absent(s) Excusés :** A . BAOUCHE

**Retard :**

**Début du Conseil Municipal : 17 H 30**

-:-:-:-:-:-:-

Madame Brigitte DUPARCQ est désignée comme secrétaire de séance.

-:-:-:-:-:-:-

*Madame le Maire remercie l'assemblée de sa présence au Conseil Municipal d'urgence*

*Madame le Maire propose de nous recueillir une minute à la mémoire des nombreuses personnes décédées en Ukraine*

## **1. Validation du caractère d'urgence de la convocation**

*Madame le Maire rappelle qu'en cas d'urgence, le délai de convocation du conseil municipal peut être abrégé par le maire, sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le Maire en rend compte dès l'ouverture de la séance du conseil municipal qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour des séances ultérieure. »*

*L'urgence tient au déplacement de la population Ukrainienne fuyant la guerre vers des villes de Pologne, dont la ville de BRZESZCZE, jumelée avec Oignies.*

**La délibération est adoptée à 28 voix pour , 1 absent excusé**

**2. Subvention à la commune Polonaise jumelée de BRZESZCZE pour l'aide dans l'accueil de la population Ukrainienne fuyant la guerre.**

*Madame le Maire expose que le Conseil Municipal souhaite exprimer son soutien et sa solidarité au peuple Ukrainien. Des contacts ont été pris avec notre ville jumelée de Pologne qui accueille déjà des réfugiés ce qui va générer des besoins matériels et financiers. Cette guerre qui frappe injustement notre continent européen nous oblige à prendre part à cet effort de solidarité et de liberté au travers d'une subvention.*

*Il est proposé au Conseil Municipal de verser la somme de 5 000€ afin d'aider notre ville jumelée Polonaise à accueillir la population Ukrainienne.*

*La somme sera versée sur le compte de la ville détenu à la Bank Spoldzieczy Miedzna o. BRZESZCZE.*

**La délibération est adoptée à 28 voix pour , 1 absent excusé**

*Monsieur F. VIAL*

*On votera bien évidemment positivement pour cette délibération, il fallait s'attendre à cette situation. Nous avons constaté dans la presse que les élus de la majorité s'engagent à faire un don personnel. L'opposition souhaite s'associer au don et en connaître les démarches.*

*Madame le Maire remercie l'ensemble des services et les jeunes du CAJ qui ont réalisé le panneau qui a été accroché au balcon de la mairie cette semaine. Ils ont souhaité y dessiner une colombe symbole de paix et d'espérance.*

**Fin du Conseil Municipal : 17 H 39**

Le Maire  
Fabienne DUPUIS

